

MINISTERE DE LA SANTE



ORDRE NATIONAL DES
PHARMACIENS



BURKINA FASO

Unité – progrès - Justice



LUTTE CONTRE LES MEDICAMENTS DE LA RUE

Année 2001 - Année 2011

**DIX ANS D'EXPÉRIENCE DANS
LA SENSIBILISATION**

Septembre 2011

Liste des sigles et abréviations

- **AMM** : Autorisation de mise sur le marché
- **ATB** : Antibiotique
- **CAMEG** : Centrale d'achat des médicaments essentiels et génériques
- **CEDEAO** : Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
- **CIOPF** : Conférence internationale des ordres de pharmaciens francophones
- **CNLD** : Comité national de lutte contre la drogue
- **CSP** : code de santé publique
- **DGPML** : Direction générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires
- **D-MEG** : Dépôt de médicaments essentiels et génériques
- **DRD** : Dépôts répartiteurs de district
- **EMG** : Echantillon médical gratuit
- **HTA** : Hypertension artérielle
- **IOPA** : Inter ordre des pharmaciens d'Afrique
- **ITSS** : Inspection technique des services de santé
- **LNSP** : Laboratoire nationale de santé publique
- **MEG** : Médicament essentiel et générique
- **OMS** : Organisation mondiale de la santé
- **OOAS** : Organisation Ouest africaine de la santé
- **PNDS** : Plan national de développement sanitaire
- **PNS** : politique nationale de santé
- **PPN** : Politique pharmaceutique nationale
- **UA** : Union africaine
- **UE** : Union africaine

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
1. LE BURKINA FASO	5
1.1. Profil général.....	5
1.2. Profil pharmaceutique.....	5
2. PRESENTATION DE L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DU BURKINA.....	6
3. LE TRAFIC DES MEDICAMENTS ILLICITES AU BURKINA FASO.....	7
4. LES CONSEQUENCES DE LA CONSOMMATION DES FAUX MEDICAMEENTS	11
5. LA LUTTE CONTRE LES FAUX MEDICAMENTS	12
5.1. Rappel et historique de la lutte.....	12
5.2. La contribution de l'Ordre national pharmaciens.....	13
5.2.1. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} EDITIONS DES JNS : OUAGADOUGOU 2002 – 2003	14
5.2.2. 3 ^{ème} EDITION DES JNS : OUAGADOUGOU 2004.....	15
5.2.3. 4 ^{ème} EDITION DES JNS : KOUDOUGOU 2005.....	16
5.2.4. 5 ^{ème} EDITION DES JNS : BOBO-DIOULASSO 2006.....	18
5.2.5. 6 ^{ème} EDITION DES JNS : OUAHIGOUYA 2007.....	20
5.2.6. 7 ^{ème} EDITION DES JNS : TENKODOGO 2008	22
5.2.7. 8 ^{ème} EDITION DES JNS : ZINIARE 2010	23
6. LE BILAN FINANCIER GLOBAL.....	29
CONCLUSION	30
ANNEXES	32

INTRODUCTION

En 2001 l'Inter ordre des pharmaciens d'Afrique (IOPA) proposait l'organisation de journées de sensibilisation sur les médicaments illicites comme une stratégie pour accompagner la lutte contre les médicaments dits de la rue. C'est alors que l'Ordre national des pharmaciens du Burkina s'est approprié cette stratégie et accompagne chaque année le ministère de la santé dans la lutte.

Lors de l'organisation des toutes premières journées au Burkina Faso en 2002, il y'a eu la mise en place d'un Comité National de pharmaciens comprenant l'Ordre national des pharmaciens, le Syndicat, la Direction générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires (DGPML), et la Centrale d'achat des médicaments essentiels et génériques (CAMEG). Ce comité est présidé par l'Ordre National des pharmaciens qui a ensuite mis en place des comités permanents de lutte à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou.

Aux premières éditions, cette action de sensibilisation a été mal comprise et prise comme une affaire des pharmaciens qui veulent protéger leurs intérêts. Aujourd'hui, dix ans après, force est de reconnaître une adhésion de nombreux acteurs de la santé, voire de nos populations. La lutte contre les faux médicaments est en train de devenir l'affaire de tous.

Le présent document fait un bilan, certainement pas exhaustif, de l'action de l'ordre national des pharmaciens du Burkina Faso pendant ces dix dernières années dans la sensibilisation et la lutte contre les faux médicaments.

1. LE BURKINA FASO

1.1. Profil général

Pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a une superficie de 274 200 Km² et compte une population estimée à 16 241 811 d'habitants en 2010. Cette population est caractérisée par sa jeunesse : un résident sur deux est âgé de moins de quinze ans ; un résident sur cinq fait partie de la population vulnérable des moins de 5 ans ; de même, un résident sur cinq est parmi la population scolarisable de 7-12 ans. L'espérance de vie à la naissance s'est établie à 57 ans en 2008 à côté d'un Indice de pauvreté qui reste élevé (40 %).

La situation épidémiologique est caractérisée par la prévalence de maladies endémo-épidémiques telles le paludisme, le Sida, la tuberculose ainsi que la malnutrition.

Le pays s'est doté d'une politique nationale de santé (PNS) révisé en 2010 ainsi que d'un deuxième Plan national de développement sanitaire (PNDS) qui couvre la période 2011-2020.

1.2. Profil pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique est embryonnaire, plus de 99 % des besoins en médicaments sont importés et sur le plan des ressources humaines, on note 1 pharmacien/34 000 hts avec un rapport privé/public = 1.

Le marché du médicament est approvisionné par :

- 08 établissements grossistes répartiteurs dont la CAMEG
- 178 officines privées
- plus de 450 dépôts privés de médicaments
- 13 Dépôts répartiteurs de district (DRD)
- Plus de 1569 D-MEG.

Cependant, malgré tous les efforts, il est à noter la persistance du marché illicite et de la contrefaçon du médicament.

2. PRESENTATION DE L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DU BURKINA

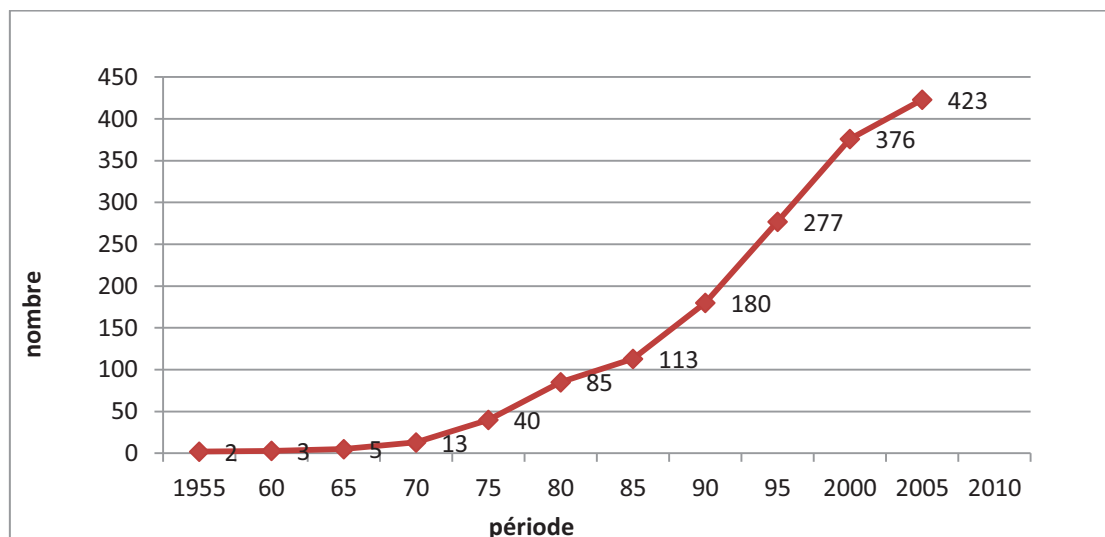
Le gouvernement du Burkina Faso a créé par ordonnance n° 92-021/PRES du 02 avril 1992, un ordre unique des médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes pour régir ces corps médicaux. Mais très rapidement cette ordonnance a montré ses limites et les différents corps médicaux ont créé leur ordre pour pouvoir régir leurs spécialités respectives.

C'est ainsi que l'article 154 de la loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994, portant code de la santé publique, instituait l'ordre national des pharmaciens du Burkina Faso. L'organisation et le fonctionnement de l'Ordre ont été ensuite déterminés par le décret n° 2000-037/PRES/PM/MS du 11/02/2000.

L'Ordre national des pharmaciens du Burkina a pour missions de veiller au respect des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la pharmacie, ainsi qu'à l'observance par tous ses membres des devoirs professionnels édictés par le code de la déontologie des pharmaciens. Il veille en outre, au respect de la discipline professionnelle et assure également, la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession.

Après deux ans de fonctionnement et à l'issue du premier congrès ordinaire tenu le 14 décembre 2002, des incohérences dans les différents textes ont été observées et la mise en œuvre impossible de certaines dispositions tel que le fonctionnement de la chambre disciplinaire. Une relecture des différents textes a donc commencé et les premiers amendements ont été présentés au congrès extraordinaire tenu à Ouagadougou en 2003. En octobre 2007 un atelier validait trois projets de textes suite aux amendements portés aux textes initiaux. Ces projets étaient transmis au Ministre de la Santé pour suite à donner. Ces projets seront plusieurs fois relus dans le but de la création de l'ordre par un texte législatif voté à l'Assemblée nationale.

L'évolution du nombre des pharmaciens est donnée par le graphique ci-dessous.



Graphique I : Evolution des effectifs de pharmaciens de 1955 à 2010

L'inscription à l'ordre est obligatoire pour tout pharmacien souhaitant exercer son art au Burkina Faso (art 149 loi portant CSP). L'Ordre compte au premier semestre de 2011, cinq cent (500) pharmaciens inscrits.

3. LE TRAFIC DES MEDICAMENTS ILLICITES AU BURKINA FASO

Communément appelés « médicaments de la rue », les médicaments illicites sont des produits frauduleusement introduits sur le marché burkinabé, et qui ne présentent aucun intérêt thérapeutique pour la population.

Le phénomène des médicaments illicites est en pleine expansion. En effet, l'étude de 2008 commanditée par l'OOAS et réalisée sur l'ensemble des pays de la zone CEDEAO et de la Mauritanie montre que selon les pays, la part du marché illicite peut varier de 10% (au Burkina Faso) à 60% du marché du médicament. Le trafic est pratiqué dans toutes les régions du pays avec la particularité pour certaines régions d'être de grands carrefours et frontalière avec d'autres pays tel que le Togo, le Ghana, ...

Organisation du marché illicite

Les principaux types de pratiques sont :

- Stockage clandestin chez des grossistes illégaux
- Vente en ambulatoire ou de porte à porte

- Étalage lors des jours de marché
- Vente d'échantillons médicaux gratuits (EMG) aux patients par des agents du secteur de la santé
- Vente de spécialités par le système de bons délivrés par des sociétés
- Stockage et vente dans des dépôts privés de médicaments illégaux.

Les types de produits retrouvés :

- Toutes les classes thérapeutiques sont représentées (des ATB, anti HTA, sédatifs, anti inflammatoires, diurétiques, contraceptifs, etc.)
- Contrefaçons/ malfaçons (Produits de source inconnue, avec ou sans AMM, sans principe actif, sous dosés ou sur dosés...)
- Médicaments licites : EMG, médicaments volés, médicaments sorties normalement du circuit licite par le système de bons; produits périmés ou à date de péremption falsifiée
- Produits dits de la pharmacopée notamment chinoise.

Les nombreuses études et contrôle de qualité réalisés sur ces produits montrent très souvent :

- L'absence de principes actifs ;
- Le remplacement du principe actif indiqué par un autre ;
- Des cas de sous dosages ou de surdosages du principe actif ;
- Des associations de principes actifs incompatibles ;
- La dégradation des substances actives due à la mauvaise conservation (exposition au soleil, présence d'humidité) ;
- Des cas de produits périmés ou sans date de péremption apparente ;
- Des indications thérapeutiques erronées ;
- Des notices et emballages non conformes.

Ainsi donc, en violation flagrante de la loi, le marché illicite est organisé et structuré par un réseau de trafiquants clandestins de « grossistes » qui utilisent les enfants de la « rue » pour la

commercialisation au détail de leurs produits auprès des populations. Ce trafic s'étale au grand jour au vu et au su de tout le monde, dans les villes comme dans les villages, en zone rurale, aux abords des rues, des marchés et des lieux de cultes.

Ces enfants qui ne disposent d'aucune notion de pharmacologie et de thérapie, guidés uniquement par l'appât du gain facile, harcèlent et proposent leurs produits aux populations. Ils utilisent des noms fantaisistes qu'ils octroient aux produits pour vanter leurs vertus thérapeutiques imaginées.

Provenance des médicaments de la rue

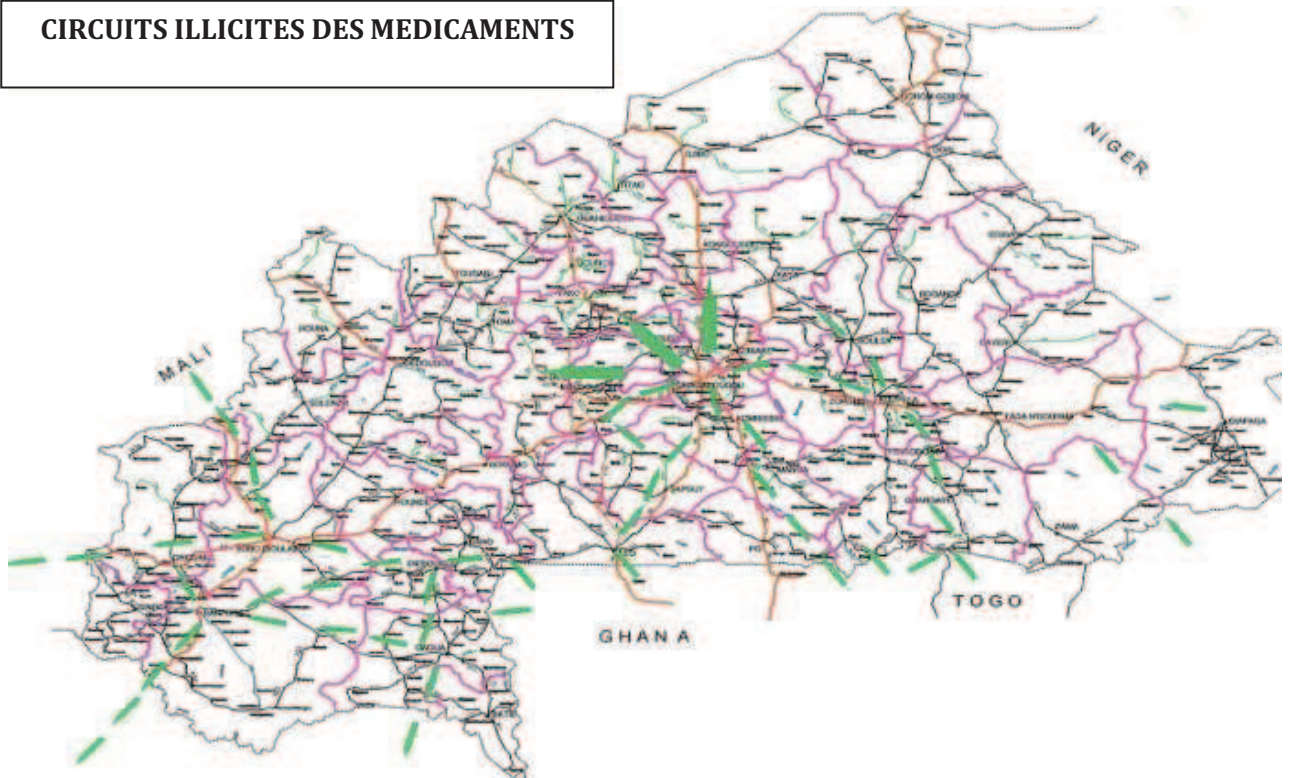
La mondialisation, le développement des échanges commerciaux et des nouvelles techniques de l'information et de la communication font qu'aujourd'hui on retrouve partout et en particulier en Afrique des faux médicaments de diverses provenances et de façon informelle dans les rues et les places des marchés.

Les importations illicites sont facilitées par la perméabilité des frontières, la complaisance et la complicité de certains agents de l'Etat chargé des contrôles aux frontières.

La plupart des produits rencontrés dans le marché illicite ont pour origine les pays anglophones de la sous-région (Ghana et surtout le Nigeria) où ils sont fabriqués, par un réseau de trafiquants, dans le seul but d'engranger de l'argent. On remarque également la présence de produits provenant de certains pays asiatiques (Inde, Chine). Dans la plupart des cas, ces produits échappent à la rigueur de la législation pharmaceutique de ces pays.

Sous le prétexte fallacieux d'aider les populations, certaines associations dites à « but non lucratif », s'adonnent au trafic des médicaments qu'ils acquièrent dans le cadre des jumelages.

CIRCUITS ILLICITES DES MEDICAMENTS



4. LES CONSEQUENCES DE LA CONSOMMATION DES FAUX MEDICAMEENTS

- ✘ En matière de santé publique :
 - l'émergence de résistances aux antibiotiques ;
 - l'inefficacité des antipaludéens telle la chloroquine dans le traitement du paludisme ;
 - des intoxications aiguës de toutes natures ;
 - des intoxications chroniques avec atteintes hépatiques, rénales et cardiaques ;
 - etc.

- ✘ Sur le plan social : la consommation des amphétamines et autres drogues de ce marché par les jeunes, a pour conséquence la recrudescence de la délinquance, l'augmentation du grand banditisme et de la criminalité.

- ✘ Sur le plan de la réglementation pharmaceutique : l'apparition et le développement du marché illicite porte atteinte au monopole du pharmacien tel que défini à l'article 220 du Code de la Santé Publique.

- ✘ Sur le plan économique : cette déréglementation met en péril le secteur pharmaceutique, notamment les officines privées et les grossistes répartiteurs de médicaments, qui génèrent des emplois et contribuent à l'essor de l'économie nationale. Par ailleurs, il y a un manque à gagner pour l'Etat en matière de taxes et de fiscalité.

5. LA LUTTE CONTRE LES FAUX MEDICAMENTS

5.1. Rappel et historique de la lutte

En vue de la protection de la santé publique, toutes les activités menées dans le cadre du médicament sont régentées par les dispositions de la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la santé publique, notamment en son livre IV et ses textes d'application.

En 1995, le Burkina Faso a adopté une Politique pharmaceutique nationale (PPN) dont l'objectif prioritaire est de mettre à la disposition de la population des médicaments essentiels sûrs, efficaces, de qualité requise et disponibles sur l'ensemble du territoire au moindre coût. Cette PPN sera révisée en 2010.

Sa mise en œuvre a permis d'atteindre des acquis importants parmi lesquels :

- ✘ La suppression des droits et taxes de douanes sur les MEG ;
- ✘ La disponibilité des médicaments essentiels génériques dans plus de 92 % des formations sanitaires publiques. L'évolution de la part du marché des MEG au Burkina Faso, en valeur d'importation, témoigne de la réussite de cette politique, ainsi de 7% en 1994 elle représente actuellement plus de 33% ;
- ✘ La promotion des médicaments génériques par le secteur privé, notamment par le biais des officines pharmaceutiques où ils représentent plus de 10% du chiffre d'affaire de ces structures ;
- ✘ La révision périodique, généralement à la baisse des prix des médicaments essentiels génériques ;
- ✘ Le droit de substitution des médicaments de spécialité par les MEG.

En somme, l'approvisionnement et la distribution ont été considérablement améliorés.

Les médicaments dits de la rue sont des produits extrêmement dangereux et leur vente est répréhensible. En effet, les dispositions de l'article 183 du Code de Santé Publique interdisent même aux pharmaciens tout débit, étalage ou distribution des médicaments sur la voie publique, dans les foires ou marchés. Il en est de même, des dispositions de l'article 214 dudit code qui indiquent que, sauf dérogation, l'importation de tout médicament au Burkina Faso, sa mise en vente et sa libre circulation ne

sont autorisées qu'après son enregistrement à la nomenclature nationale des spécialités pharmaceutiques et des médicaments génériques.

Le Burkina Faso a signé en avril 1995 le communiqué final de la rencontre des Ministres de la santé des pays de la zone Francs à Bruxelles qui prévoyait de « combiner des actions de répression des activités illicites avec une amélioration de l'accessibilité aux médicaments de qualité dans les secteurs public et privé ».

En octobre 1998 le gouvernement a adopté une stratégie dite « Stratégie de lutte contre la drogue à travers le marché illicite des médicaments » avec deux volets essentiels: la sensibilisation et la répression. Pour cela, un Comité national de lutte contre la drogue (CNLD) a également été créé avec un Secrétariat permanent. L'ordre national des pharmaciens du Burkina est membre de ce comité. En 2006, la stratégie a été révisée pour prendre en compte un troisième volet qui est la reconversion et réinsertion des jeunes vendeurs ambulants.

5.2. La contribution de l'Ordre national pharmaciens

L'ordre a surtout contribué à travers la sensibilisation depuis 2002. Les différentes éditions se sont déroulées de manière tournante dans 6 régions sur 13 :

- 2002, 2003 et 2004 à Ouagadougou
- 2005 à Koudougou
- 2006 à Bobo-Dioulasso
- 2007 à Ouahigouya
- 2008 à Tenkodogo
- 2009 a été une année de transition avec le renouvellement en milieu d'année du conseil national ; ce qui n'a pas permis l'organisation des JNS.
- 2010 à Ziniaré.

Chaque année, un mémorandum est rédigé et transmis aux autorités sanitaires. La synthèse des différentes éditions donne ce qui suit :

5.2.1. 1^{ère} et 2^{ème} EDITIONS DES JNS : OUAGADOUGOU 2002 – 2003

L'organisation de ces journées a été possible grâce à une convention de financement signée entre l'Ordre des pharmaciens, le Syndicat et la Maison de l'Entreprise.

L'objectif général : « contribuer à l'éradication du fléau des médicaments de la rue »

Les objectifs spécifiques :

- informer et sensibiliser des populations sur les dangers des « médicaments de la rue » dans les régions de l'ouest (Bobo, Banfora, Gaoua, Orodara, Dédougou) et de l'est (Ouagadougou, Koudougou, Ouahigouya, Yako, Kaya, Fada, Tenkodogo, Dori) ;
- informer et sensibiliser les autorités politiques, les partenaires au développement et la société civile sur les dangers des médicaments de la rue.

Les principales activités réalisées :

- la mise en place de Comités permanents de lutte contre le marché illicite à Bobo pour la région de l'Ouest et à Ouagadougou pour la région de l'Est.
- La mise en place d'un programme d'activités avec 3 objectifs à savoir :
 - Objectif n°1 : informer et sensibiliser les populations sur les dangers des médicaments de la rue ;
 - Objectif n°2 : renforcer les compétences des pharmaciens ;
 - Objectif n°3 : évaluer l'impact des différentes journées de sensibilisation.

5.2.2. 3ème EDITION DES JNS : OUAGADOUGOU 2004

Organisées par l'Ordre National des Pharmaciens, le Syndicat et la CAMEG en collaboration avec l'Association REMED, Pharmaciens Sans Frontières et CINOMADE.

Public cible : les jeunes scolaires (écoliers, lycéens et l'université).

L'organisation de ces journées a été possible grâce à une Convention de Financement signée entre le Syndicat des Pharmaciens et la Maison de l'Entreprise.

L'objectif général : « sensibiliser la frange jeune de la population sur les dangers des médicaments de la rue afin qu'ils soient à leur tour, les relais auprès des populations ».

Activités :

- Confection et affichage de 500 affiches dans les établissements primaires, secondaires et supérieurs de la ville de Ouagadougou portant sur le thème « Les médicaments de la rue, ça tue ».
- enregistrement de l'émission « Les Bons Dimanches » et passage à « télé agenda »
- organisation d'une conférence de presse à l'hôtel Soritel, animée par la Présidente de l'ONPBF et Présidente de l'IOPA, le Président du Syndicat et le Président du Comité National de lutte contre la vente illicite des médicaments de la rue ;
- enregistrement de l'émission « ça nous intéresse » sur Canal 3, une chaîne de télévision privée du Burkina ;
- rencontre de sensibilisation et de plaidoyer avec le Ministre des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique ;
- sorties de sensibilisation dans les établissements primaires et secondaires de la ville de Ouagadougou (7 établissements ont été visités et sensibilisés).
- enregistrement de l'émission « Femme d'aujourd'hui » sur Canal 3 ;
- rencontres avec les autorités impliquées dans la lutte contre la vente illicite des médicaments ;
- sensibilisation dans les provinces.

Le coût des activités menées : douze millions neuf cent treize mille deux cent cinquante (12 913 250) FCFA.

5.2.3. 4ème EDITION DES JNS : KOUDOUGOU 2005

Le thème de l'année : « Femme, pour la santé de ta famille, implique-toi dans la lutte contre les médicaments de la rue ».

Organisées par l'Ordre National des pharmaciens, le Syndicat des pharmaciens et la CAMEG. Avec la contribution des pharmaciens, des grossistes et du Comité de lutte contre la vente illicite des médicaments.

Principales cibles : les femmes, base de la famille et socle de la société.

Parrainage : Ministre de la Promotion de la Femme.

Contribution du Ministère de la Justice à la campagne : rédaction d'une circulaire invitant les procureurs à s'investir dans la prévention et la répression de l'infraction que constitue la vente illicite des médicaments de la rue.

Cérémonie de lancement : à Koudougou présidé par le Ministre de la Santé entouré de ses plus proches collaborateurs, présence effective du Député de la région, participation du ministère de la Sécurité et participation massive des femmes du Bulkiemdé.

Les objectifs spécifiques :

- informer et sensibiliser particulièrement les femmes sur les dangers des médicaments de la rue dans toutes les régions du Burkina ;
- informer et sensibiliser les autorités politiques, les partenaires au développement et la société civile sur les dangers des médicaments de la rue.

Les principales activités réalisées :

- enregistrement de l'émission : « Femme d'aujourd'hui » à la Télévision Nationale du Burkina animée par la Présidente de l'Ordre ;
- diffusion de spots publicitaires sur les différentes stations de radio nationale et privée de Ouagadougou et Koudougou.
- organisation par le Comité de lutte contre la Drogue (CNLD) d'une opération de ratisage, financée par le ministère de la Sécurité qui a permis de saisir des médicaments de la rue, incinérés en présence du Ministre de la Santé à l'occasion de la cérémonie de lancement

- organisation d'un débat radiodiffusé et synchronisé sur la Radio locale de Kaya en marge de ces activités.

Le coût des activités menées : sept millions vingt six mille neuf cent huit (7 026 908) F CFA.

Difficultés rencontrées :

- insuffisance des moyens qui n'a pas permis la réalisation des activités prévues dans les autres régions

Recommandation : réaliser une étude d'impact pour faire le point des acquis des campagnes de sensibilisation et réorienter les actions pour une plus grande efficacité.

5.2.4. 5ème EDITION DES JNS : BOBO-DIOULASSO 2006

Le thème de l'année : « Les médicaments de la rue, la responsabilité des autorités : s'impliquer davantage ».

Organisées par l'Ordre National des pharmaciens, le Syndicat des pharmaciens et la CAMEG. Avec la contribution des pharmaciens, des grossistes et du Comité de lutte contre la vente illicite des médicaments.

Les objectifs spécifiques :

- informer et sensibiliser la population sur les dangers des médicaments de la rue dans toutes les régions du Burkina ;
- informer et sensibiliser les autorités politiques, les partenaires au développement et la société civile sur les dangers des médicaments de la rue.

Les principales activités réalisées :

- couverture médiatique à travers : spot télévisuel sur les méfaits des médicaments de la rue, spot radiodiffusé aussi bien sur les antennes nationales que sur celles privées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- visites programmées aux autorités locales en vue de solliciter leur implication au thème de l'année ;
- correspondances adressées à diverses personnalités : Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Ministre de la Justice, Ministre de la Sécurité, Ministre de la Santé, Ministre des Finances et du Budget, Ministre de la Promotion de la Femme, Gouverneur des Hauts Bassins, Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso,...
- Journée de lancement des activités à Bobo-Dioulasso : présidée par le Ministre de la Santé et ses plus proches collaborateurs, grande participation de la population du Houet, notamment les élèves de l'Ecole Nationale de Santé de Bobo (port de tee-shirts sur la sensibilisation des médicaments de la rue) ;
- Contribution du ministère de la Sécurité à travers le financement d'une opération de saisie des médicaments de la rue menée par le Comité National de lutte contre la Drogue (CNLD). Ces médicaments saisis ont été incinérés en présence des pharmaciens de Bobo.

Le coût des activités menées : sept millions vingt six mille neuf cent huit (7 026 908) F CFA.

Les principaux acquis :

- L'implication des autorités politiques et administratives en les mettant au devant de leur responsabilité par rapport aux dangers des médicaments de la rue sur la santé de leurs administrés. Ils ont été très sensibles à cette démarche et ont promis désormais en faire des activités de leur programme ;
- plusieurs autres rencontres ont été programmées tout au long de l'année avec certaines autorités politiques et administratives d'autres régions du Burkina Faso ;
- organisation d'un séminaire de concertation par le Ministre de la Sécurité du 25 au 27 octobre 2006 à Kombissiri, Province du Bazèga. Ce séminaire qui avait pour objectif la mise en place d'une stratégie de lutte, a connu la participation de nombreux acteurs à savoir : le Comité National de Lutte contre la Drogue, l'Ordre National des Pharmaciens, l'Ordre National des Médecins, le Ministère de la Justice, les services de la Police, les services de la Douane, les services de la Gendarmerie,...

5.2.5. 6ème EDITION DES JNS : OUAHIGOUYA 2007

L'organisation de ces journées a été possible grâce à la convention de financement signée entre l'Ordre des pharmaciens, le Syndicat et la Maison de l'Entreprise.

Le thème de l'année : « Médicaments de la rue et protection de l'enfant ».

Les objectifs spécifiques :

- informer et sensibiliser particulièrement les parents, éducateurs et enseignants sur les dangers des médicaments de la rue dans toutes les régions du Burkina ;
- informer et sensibiliser les autorités politiques, les partenaires au développement et la société civile sur les dangers des médicaments de la rue.

Parrainage : Ministre d'Etat, ministre de la santé

Les principales activités réalisées:

- la visite au Ministre d'Etat, Ministre de la Santé qui, vue l'importance de ces journées et du thème choisi a décidé de prendre entièrement en charge le volet communication de ladite campagne,
- la visite au Ministre de la Justice,
- la visite au Ministre de la Sécurité,
- la visite au Secrétaire Permanent du comité national de lutte contre la drogue
- la visite aux autorités locales de la région du Nord
- la visite aux autorités locales de la région : Gouverneur, Haut Commissaire, Maire, chef de la police, chef de la gendarmerie
- l'organisation d'une opération de ratissage qui a permis de saisir une importante quantité de médicaments prohibés ainsi que de drogues ;
- l'organisation de la cérémonie de lancement à la place de la nation de la ville de Ouahigouya :
 - organisation d'une course cycliste
 - prestation de diverses troupes théâtrales

- allocutions des autorités (le Ministre d'Etat, Ministre de la Santé, le Ministre de la Justice, le Procureur du Faso, le Gouverneur de la région du Nord, le représentant de l'OMS, le Secrétaire permanent du Comité National de Lutte contre la Drogue) ;
 - incinération des médicaments saisis.
- La diffusion de spots télé sur la télévision nationale et sur canal 3 ;
 - La diffusion de spots radio sur les stations de radio nationales, locales et horizon FM ;
 - La confection de banderoles ;
 - L'organisation d'un débat radiodiffusé et synchronisé sur la Radio FM de Ouahigouya ;
 - L'enregistrement d'émissions radiophoniques dans les autres villes du Burkina ;
 - La sensibilisation des populations à travers des hauts parleurs qui sillonnaient les différentes villes du pays.

Les principaux acquis :

- Présidence de la cérémonie de lancement par le Ministre d'état, Ministre de la Santé entouré de ses plus proches collaborateurs ;
- Grande mobilisation des populations du Yatenga ;
- Soutien et présence effective des autorités régionales ;
- Participation du ministère de la Sécurité
- Incinération d'une importante quantité de faux médicaments et de drogues en présence du Ministre d'Etat, Ministre de la Santé, des Pharmaciens ainsi que des autres autorités.

Le coût des activités menées : quatre millions trois cent quatre vingt quatorze mille trois cent cinquante cinq (4 394 355) FCFA dont deux millions quatre vingt mille (2 080 000) franc CFA comme prise en charge de la communication par le Ministère de la santé.

5.2.6. 7ème EDITION DES JNS : TENKODOGO 2008

Thème : « Les médicaments de la rue, la responsabilité des Maires : S'impliquer davantage »

Organisées par l'Ordre National des pharmaciens, le Syndicat des pharmaciens et la CAMEG. Avec la contribution des pharmaciens, des grossistes et du Comité de lutte contre la vente illicite des médicaments.

Les objectifs spécifiques :

- Informer, sensibiliser et faire le plaidoyer auprès des responsables municipaux sur les dangers des médicaments de la rue dans toutes les régions du Burkina ;
- informer et sensibiliser la population, les autorités politiques, les partenaires au développement et la société civile sur les dangers des médicaments de la rue.

Les principales activités réalisées :

- Projection vidéo et débat
- Jeux de pétanques
- Emissions radio
- Spots publicitaires
- Jeu concours
- Journée commémorative
 - o Cérémonie d'incinération des médicaments saisis.
 - o Course cycliste
 - o Animations culturelles
 - o Allocutions et discours
 - o Remise de cadeaux aux lauréats (course et jeu concours)
 - o Incinération de médicaments prohibés.

Le coût des activités menées : quatre millions trois cent quatre vingt seize mille sept cent trente deux (4 396 732) FCFA.

5.2.7. 8ème EDITION DES JNS : ZINIARE 2010

Organisées par l'Ordre national des pharmaciens du Burkina Faso en association avec le Syndicat national des pharmaciens et en collaboration avec le Ministère de la santé.

Le Thème de l'année : « médicaments de la rue, mobilisation internationale : l'Etat s'engage »

Les principales activités réalisées :

1. Activités préparatrices

Conférence de presse :

- Participation de sept médias nationaux
- Les échanges ont permis d'éclairer davantage les hommes de presse présents sur la problématique, l'ampleur du phénomène, l'engagement de l'ordre des pharmaciens aux côtés du ministère de la santé ainsi que le programme précis des journées.

Confection et diffusion de spots de lancement

- Un spot télévisuel en français et un autre radiophonique en français, mooré et dioula ont été confectionnés pour annoncer la tenue de la 8ème édition des JNS
- Diffusion des spots dans les 13 régions du pays.

Annonces dans la presse

Plusieurs annonces ont été insérées dans la presse écrite pour informer de la tenue des JNS en précisant les activités prévues et leur programmation.

2. Activités commémoratives

Parmi les activités programmées pour marquer les journées, il y'a eu des activités ponctuelles et des activités continues tout au long de la semaine.

Animation à Ziniaré

Organisation d'une émission radiophonique et d'une animation populaire :

- Emission radiophonique

Le thème abordé : les médicaments de la rue, leurs méfaits et les conséquences de leur consommation sur la santé des populations.

- Animation populaire

Au programme : projection du film « Tiim », réalisé en langue mooré qui retrace l'histoire d'un jeune vendeur de médicaments de la rue de Ouagadougou suivie d'un jeu concours qui a permis de primer une vingtaine de personnes.

🚩 Cérémonie officielle de lancement

- Placée sous le haut patronage du Premier Ministre et sous la présidence du Ministre de la santé
- Participation effective du Ministre de la santé accompagné de trois autres membres du gouvernement et de la Représentante résidente de l'OMS au Burkina
- Animation de troupes musicale traditionnelle et théâtrale : présentation d'un sketch de sensibilisation sur les conséquences souvent dramatiques de l'utilisation des médicaments de la rue
- Allocutions et discours d'ouverture du ministre de la santé
- Plantation d'arbres : le Ministre de la Santé, la Représentante de l'OMS, le Ministre de l'énergie et des mines et le Président de l'Ordre national des pharmaciens du Burkina ont chacun planté un arbre
- Environ 1500 participants dont des autorités politiques, administratives, coutumières et religieuses, des pharmaciens, des médecins, des chercheurs, des producteurs de médicaments, des infirmiers, des préparateurs d'Etat en pharmacie, des délégués médicaux, des tradipraticiens de santé, des élèves et étudiants, etc. ainsi qu'une population très nombreuse.
- Exposition de médicaments produits au Burkina : ces produits sont issus de la pharmacopée traditionnelle burkinabè
- Incinération de produits prohibés : Six tonnes de produits prohibés ont été saisie par le Comité national de lutte contre la drogue en collaboration avec les services techniques habilités. Un échantillon de ces produits a été détruit par les autorités présentes et en présence des nombreuses personnalités venues à la cérémonie. Cet échantillon comprenait plusieurs formes de produits d'origines diverses et soit disant indiqués pour le traitement de nombreuses maladies.

🚩 Conférence publique

- le thème : la déclaration de Cotonou
- placée sous la présidence du Ministre de la santé ; elle a été animée par le Directeur général de la pharmacie, du médicament et des laboratoires (DGPML)



A la suite de l'exposé, les échanges ont portés sur :

- l'insuffisance de communication et de circulation de l'information entre les professionnels et les services de santé ;
- l'insuffisance de la mise en œuvre de la stratégie de répression des véritables auteurs du trafic des faux médicaments ;
- une meilleure implication des pharmaciens dans les structures de lutte contre le trafic comme la douane ;
- la banalisation du médicament dans le circuit légal de distribution du médicament notamment sa manipulation par des non spécialistes ;
- l'absence de nouveaux traitements ;
- l'investigation de stratégies en vue de la fermeture des dépôts de médicaments illégaux à l'exemple de l'opération menée par la Direction régionale de la santé du Centre avec l'appui du gouvernorat du Centre ;
- la présence des échantillons gratuits de médicaments dans la rue.

Table ronde


- Objectif : permettre à tous les acteurs de santé notamment aux médicaux et aux paramédicaux, d'échanger de manière ouverte sur la problématique des médicaments de la rue.
- Résultats attendus : les échanges devraient aboutir à des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics.
- Placé sous la présidence du secrétaire général du Ministère de la santé.
- Facilitateur : le Président de l'Ordre des pharmaciens du Burkina.
- Exposé introductif axé sur 7 points à savoir :
 - Les médicaments de la rue
 - Le cadre réglementaire
 - Les enjeux
 - La stratégie nationale
 - Les activités réalisées
 - Les forces et faiblesses
 - Les perspectives


En résumé :


-  Un important marché illicite de médicaments s'est développé au Burkina depuis une vingtaine d'années
-  Parmi les médicaments retrouvés dans la rue, il y'a :


- Des médicaments de la contrefaçon
- Les médicaments de donations
- Les médicaments chinois
- Etc.

 Plusieurs dispositions règlementaires encadrent la gestion du médicament au Burkina.

 Des structures et autorités qui interviennent dans la réglementation pharmaceutique : la Direction générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires (DGPML), l'Inspection technique des services de santé (ITSS), l'Ordre nationale des pharmaciens (ONPBF), le Laboratoire nationale de santé publique (LNSP), etc.

 Le trafic de faux médicaments représente 10% du marché mondial soit 45 milliards d'Euros et 25% des médicaments consommés dans les pays en développement sont des produits de contrefaçons, un chiffre qui atteindrait 40 à 60% en Afrique de l'Ouest.

 Les conséquences de ce trafic sont incalculables en termes de santé publique, économique, sociale, etc.

 La stratégie nationale de lutte contre les médicaments de la rue adopté en 1998 comprend aujourd'hui 5 axes stratégiques (la prévention, la répression, la reconversion des jeunes impliqués dans la vente des médicaments de la rue, le suivi de la stratégie et le plaidoyer). Dans tous ces axes stratégiques, des activités ont été réalisées.

 Au stade actuel de la lutte, on peut noter comme forces :

- l'existence d'une structure de coordination de la lutte en l'occurrence le CNLD,
- l'existence d'une stratégie nationale adoptée en 1998 puis révisée en 2006,
- l'Appel de Cotonou pour une mobilisation internationale contre les faux médicaments
- l'amélioration de l'accessibilité des médicaments essentiels et génériques dans les structures de santé.

 On peut également noté comme faiblesses :

- la faible mobilisation des ressources financières pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte,
- l'implication insuffisante des autorités, notamment locales (gouverneurs, Haut commissaires, maires, préfets, etc.)
- l'insuffisance dans la coordination des structures de contrôle et de répression.
- L'insuffisance de communication et de circulation de l'information entre les professionnels et services de santé.

En perspective, il pourrait être envisagé de :

- Mener une étude pour mesurer l'ampleur du phénomène et l'impact de la mise en œuvre de la stratégie de lutte;
- Adopter une législation dissuasive dans le cadre de la lutte contre les médicaments de la rue à l'image du Conseil de l'Europe.
- Faire le plaidoyer auprès d'institutions telles l'OMS, la CEDEAO en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale efficace de lutte contre le fléau des médicaments de la rue
- Renforcer la coopération mondiale (OMS, UA, UE, l'industrie pharmaceutique, Interpol, etc.).

En conclusion :

- Les médicaments de la « rue » constituent un problème majeur de santé publique en raison des conséquences désastreuses sur la santé des populations,
- La lutte contre le marché illicite ne doit plus être le fait des seuls pharmaciens. Il exige une prise de conscience de tous les acteurs sanitaires, sociales et un engagement politique affirmé de la part de l'Etat,
- Aussi, pour éradiquer ce fléau, les pays africains se doivent d'adopter des stratégies sous-régionales ou régionales volontaristes et cohérentes de lutte car, en raison de la perméabilité de nos frontières et de la mondialisation dans les échanges commerciaux, aucun pays, quel que soit les moyens qu'il déploie, ne peut venir à bout de ce fléau tout seul.

Résultats des échanges :

- Les participants à la table ronde se sont félicités :
 - De l'initiative d'organiser effectivement et pour la première fois, une table ronde des acteurs de santé toute catégorie confondue sur la lutte contre les médicaments de la rue
 - Du rôle important joué par le Président du Faso, son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE dans le lancement de l'Appel de Cotonou
 - De l'importante contribution des pharmaciens du Burkina dans la lutte
 - De la présence des autres acteurs de la santé (sages femmes, infirmiers, délégués médicaux) à la table ronde.
- Les participants à la table ronde ont regretté :
 - L'absence des autorités du ministère de la santé

- L'absence des médecins à cette table ronde.
- Les participants à la table ronde ont souhaité :
 - Le renforcement de l'engagement de l'Etat car la seule volonté politique ne suffit pas
 - L'organisation d'une conférence ou d'un forum des acteurs concernés dans la lutte contre les médicaments de la rue
 - La mise en place d'un comité ministériel de coordination de la lutte contre les médicaments de la rue
 - Le renforcement du cadre juridique et pénal
 - Une meilleure implication du Ministère de la santé dans l'organisation des JNS
 - Une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la drogue
 - Une évaluation de l'impact de la sensibilisation menée depuis maintenant près de 10 ans
 - Une meilleure prise en compte des pharmaciens au niveau décisionnel du Ministère de la santé
- Les participants à la table ronde lancent un appel aux pharmaciens et aux autres acteurs de la santé à plus de professionnalisme et de respect de l'éthique et de la déontologie de leurs professions respectives.

3. Activités continues

Des activités ont été menées de manière continue durant toute la semaine de sensibilisation dans les 13 régions du pays. Ces activités ont été animées par les pharmaciens. Il s'agit de :

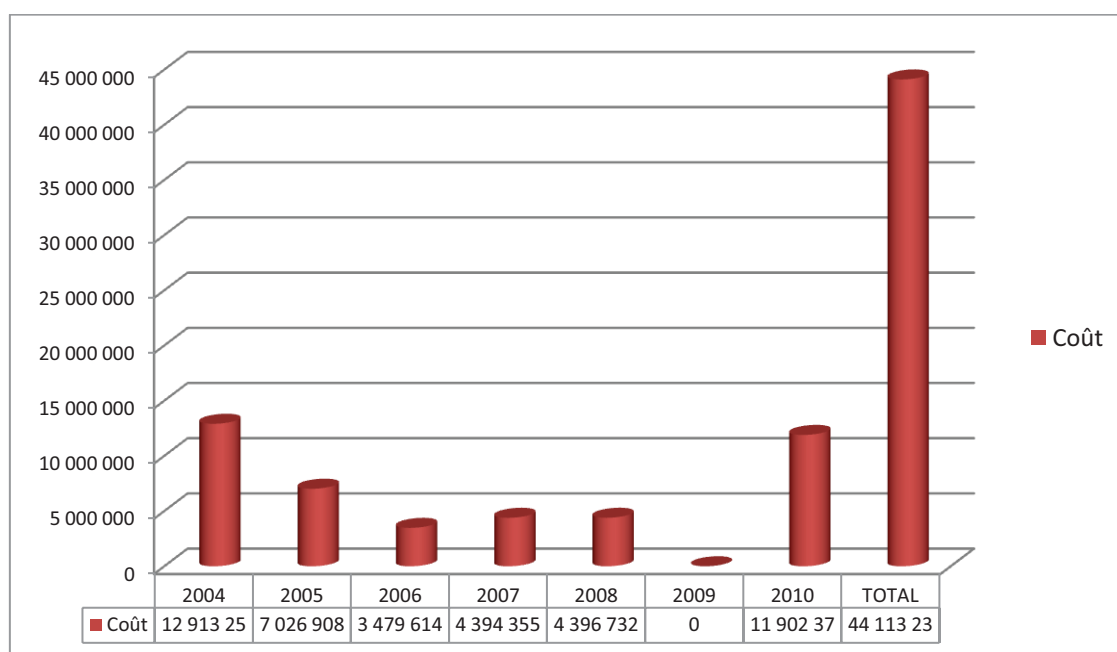
- ✓ La diffusion de spots radios et télévisuels de sensibilisation sur les dangers des faux médicaments
- ✓ Les radios libres
- ✓ La diffusion du spot sur la déclaration de Cotonou.

Les spots radios et télé de sensibilisation ont été conçus et réalisés par le comité national d'organisation en langues français, mooré, dioula et fulfuldé ils ont ensuite été mis à la disposition de toutes les régions. Le spot sur l'appel de Cotonou a pu être diffusé avec l'autorisation de la Fondation Chirac.

Le coût des activités menées : onze millions neuf cent deux mille trois cent soixante seize (11 902 376) FCFA.

6. LE BILAN FINANCIER GLOBAL

Le bilan des dix années montre que l'ordre a mobilisé environ cinquante millions de francs (50 000 000) FCFA pour contribuer à la lutte contre les médicaments de la rue à travers l'organisation des Journées nationales de sensibilisation. Ce bilan est donné dans le graphique suivant :



Graphique II : bilan financier annuel de l'organisation des JNS de 2004 à 2010

La mobilisation des ressources constitue la principale difficulté pour l'ordre dans l'organisation des JNS.

CONCLUSION

L'Ordre national des pharmaciens du Burkina s'est approprié la stratégie adoptée par l'IOPA en 2001 et depuis 10 ans, il accompagne chaque année le ministère de la santé dans la lutte contre les médicaments de la rue. En effet, de 2002 à 2010, l'ONPBF a mobilisé cinquante millions de francs environ pour l'organisation des journées nationales de sensibilisation contre les médicaments de la rue.

De 2002 à nos jours, il est à noter que cette sensibilisation a amené différents acteurs à s'engager. La lutte contre les médicaments de la rue n'est plus l'affaire des seuls pharmaciens. L'ordre a été accompagné par des partenaires traditionnels et on note un engagement de plus en plus important des pharmaciens et des autres professionnels de santé.

La lutte est cependant loin d'être gagnée, le phénomène des médicaments de la rue reste encore une réalité. L'ordre national des pharmaciens du Burkina a salué la contribution du Chef de l'Etat burkinabè lors du lancement de l'Appel de Cotonou en octobre 2009. C'est pourquoi l'ordre adhère pleinement à la tenue de la table ronde de Ouagadougou du 27 au 29 septembre 2011 sur les faux médicaments en Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, les JNS 2011 seront organisées en sus de la table ronde. Le programme prévoit :

Avant la table ronde :

- Organisation d'un concours de meilleures œuvres journalistiques sur les faux médicaments
- Organisation de jeux radiodiffusés sur les faux médicaments en français et en langues nationales sur la radio nationale et une radio FM
- Animation d'une conférence de presse d'annonce des activités des JNS 2011 et de la table ronde
- Rencontre de travail avec Madame Isabelle ADENOT, présidente de l'ordre des pharmaciens de France et présidente de la Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones (CIOPF).

Pendant la table ronde :

- Organisation d'émissions télé (midi magazine ou santé mag)
- Organisation des jeux radiophoniques dans les régions sur le thème de la lutte contre les faux médicaments

- Animation des émissions radio dans les régions sur le thème de la lutte contre les faux médicaments
- Participation aux ateliers organisés dans le cadre de la table ronde
- Remise des prix du concours sur les meilleures productions journalistiques sur la lutte contre les faux médicaments

Après la table ronde :

- Rediffusion des émissions enregistrées dans toutes les régions
- Rédaction et diffusion du rapport des JNS 2011.

Pour conclure, l'ordre national des pharmaciens du Burkina Faso s'engage à poursuivre et à renforcer l'organisation des JNS. Pour cela il mène la réflexion sur les alternatives de sensibilisation ; c'est dans ce sens qu'il se propose de mener l'an prochain un projet de sensibilisation à travers la caravane du tour cycliste du Faso.